28 JUIN 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION PAR VOTE AFFIRMATIF

ALLOCATION D'UN ESPIG À LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Référence	Décision
BOD/2021/06-12	**Allocation au titre du financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation en faveur de la République du Congo :** Concernant la requête soumise en janvier 2021, le Conseil d'administration : 1. note que les prérequis d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays (MCA) au titre du financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation sont satisfaits, comme indiqué dans la requête ainsi que dans la synthèse et l'évaluation présentées à l'annexe B du document BOD/2021/06 DOC 05 ; 2. note que les prérequis d'accès à la part variable de la MCA sont satisfaits et approuve les indicateurs d'équité, d'efficience et d'acquis scolaires de même que leurs moyens de vérification, comme indiqué dans la requête ainsi que dans l'évaluation figurant à l'annexe B du document BOD/2021/06 DOC 05 ; 3. approuve une allocation d'ESPIG, à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du GPE, comme indiqué dans la requête

présentée et résumée au tableau 1 du document BOD/2021/06-12 3 c), sous réserve de :

a) la disponibilité des fonds ;
b) la décision du Conseil BOD/2012/11-04 relative à l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles ;
c) la formulation par le Secrétariat des recommandations de financement suivantes (tous les montants étant exprimés en dollars) :

Tableau 1 Résumé de la requête et recommandation d'allocation du Secrétariat :

République du Congo		
a.	Allocation maximale par pays au titre d'un ESPIG	10 700 000
b.	Part fixe	7 490 000
c.	Part variable	3 210 000
d.	Allocation sollicitée (100 %)	10 700 000[1]
e.	**Allocation recommandée par le Secrétariat**	**10 700 000**
f.	Agent partenaire	UNESCO
g.	Commission de l'agent partenaire (% – montant)	7% - 749 000
h.	Durée	4 ans
i.	Date de démarrage prévue	1er juillet 2021
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex post
k.	Source de financement	Fonds du GPE

4. demande au Secrétariat :

a. d'inclure dans sa notification de l'approbation de l'allocation à la République du Congo, les observations et demandes de comptes rendus indiquées à l'annexe A ;

[1] Dont 535 000 dollars au titre des frais nécessaires à l'agent partenaire pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

	b. d'inclure une mise à jour des comptes rendus demandés dans le rapport annuel sur l'état des financements conformément à l'échéancier fixé.

Annexe A – Observations du Secrétariat et comptes rendus

République du Congo	
Observations	Le Secrétariat se félicite du processus inclusif, favorisé par le Groupe local des partenaires de l'éducation, qui a conduit à l'élaboration d'un programme fortement en cohérence avec le Plan sectoriel de l'éducation et proposant des activités pertinentes dans un contexte difficile. Il salue particulièrement l'accent mis sur l'équité qui se traduit par l'intérêt porté aux régions dans lesquelles l'éducation des filles a le plus besoin d'être soutenue, et l'attention globale portée aux enfants vulnérables dans l'enseignement préscolaire et primaire. Le Secrétariat prend acte de l'incidence de la pandémie sur les systèmes éducatifs et invite les pouvoirs publics et l'agent partenaire, en concertation avec le Groupe local des partenaires de l'éducation, à songer à adapter le programme proposé aux problèmes émergents, notamment à l'impact des fermetures d'écoles sur l'apprentissage des élèves, le cas échéant. Les autres adaptations à envisager pourraient comprendre des mesures visant à atténuer les éventuels retards ou autres difficultés de mise en œuvre du programme liés à la pandémie, y compris, le cas échéant, la modification des objectifs définis pour les indicateurs.
Comptes rendus	Vu que la République du Congo ne consacre pas actuellement au moins 45 % du budget courant de l'éducation à l'enseignement primaire, les pouvoirs publics sont invités à rendre compte chaque année, à travers la revue conjointe du secteur de l'éducation, de l'augmentation prévue de la part des dépenses d'éducation réservées au primaire de même que du taux d'achèvement dans le primaire alors que le pays est en passe d'universaliser l'enseignement primaire.